



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

COMMUNE DE PONCHON

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, **Adjoint**s

Jocelyne BORDIER, Francine FAUQUEMBERGUE, Bruno CAFFIER, Jean-Pierre JOYOT, NANCY SUZÉ,

Olivier WAUTERS ; Myriam LEDOUX, **Conseillers**

Absents : Geneviève DELABY, Pouvoir à..... Colette JOLLIVET

Laurence LACHAPELLE, Pouvoir à..... Robert JOYOT

Bruno CAFFIER, Pouvoir à..... Yannig MERLIN

Michel VASSEUR.

Secrétaire de séance : Francine FAUQUEMBERGUE.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Martine Cornet

Observations sur le compte rendu de la séance du 08/11/2022.

- Nancy SUZÉ rappelle qu'elle aurait souhaité que les indemnités attribuées aux deux agents recenseurs soient limitées à la subvention attribuée par l'État, soit 2080 €.



1. Démission d'Alain Choteau, installation de Jean Pierre JOYOT.

Du fait de la démission d'Alain CHOTEAU, JP JOYOT devient automatiquement Conseiller Municipal. Il est installé dans ses fonctions, et le Conseil lui souhaite la bienvenue.

2. Autorisation donnée au Maire pour engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2023.

- Le Maire peut, engager des dépenses de fonctionnement dans la limite des dépenses de fonctionnement de l'année 2022.
- Il peut régler les annuités d'emprunt.
- Il doit demander l'autorisation, pour 2023 d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2022.

	<u>En 2022</u>	<u>Pour 2023</u>
Immobilisations incorporelles (logiciels)	13 000 €	3 250 €
Immobilisations corporelles (travaux, matériels)	26 897 €	6 725 €
Travaux École et Mairie	1 803 409 €	450 850 €

Accord unanime du Conseil Municipal



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

3. Emprunt à Court Terme.

Pour la construction de l'École, il s'agit d'emprunter dans l'attente du versement des subventions, et du remboursement de la TVA.

Subventions restant à percevoir :	378 000 €
TVA restant à percevoir :	<u>211 000 €</u>
	589 000 €
Dépenses restant à régler :	<u>304 000 €</u>
	385 000 €
Ligne de trésorerie à rembourser au 31/12/2022	<u>350 000 €</u>
	35 000 €

Le Crédit Agricole nous propose un crédit à court terme, sur un an, d'un montant de 300 000 €, remboursable au fur et à mesure de la perception des subventions et de la TVA, aux conditions suivantes :

Taux EURIBOR au 09/12/22	1,975 %
Marge	<u>0,800 %</u>
Taux indicatif	2,775 %
Frais de dossier 450 €	

Accord unanime du Conseil Municipal

4. Système de sécurité de l'École.

La nouvelle configuration de l'École implique un nouveau système pour l'ensemble des bâtiments, de l'École elle-même, du service périscolaire, de la cantine annexe, et de la Mairie.

Il est présenté par Y. MERLIN.

Coût de l'installation.

• De caméras (devis KLENA)	4 700 € HT
• Alarme périscolaire, cantine annexe	1 380 € HT
• L'alarme de l'École est en service	
• Alarme Mairie	<u>1 900 € HT</u>
	7 980 € HT

Maintenance

KLENA, 300 € HT par site et par an. Soit 1 200 € HT en tout par an.

Télésurveillance

ALARM'VEILLE, 40 € HT par site et par mois. Soit 160 € en tout par mois.

Accord unanime du Conseil Municipal, sauf l'abstention de Francine FAUQUEMBERGUE et d'Olivier WAUTERS.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

5. Chemin rural n° 24.

Plusieurs échanges entre Mr et Mme BIBERON et nous -mêmes, nous amènent à la conclusion suivante :

- Établissement d'un accord d'échange de surface en jouissance.
- Plantation d'une haie par Mr et Mme BIBERON, sur 150 mètres environ devant les propriétés de :
 - ⇒ Mme René
 - ⇒ Mr et Mme Guichard
 - ⇒ Mr et Mme Villain.
- Cette haie n'étant pas trop haute
- Cette haie étant plantée sur le terrain exploité par Mr et Mme BIBERON.
- Cette haie étant entretenue par la Commune
- Mr et Mme BIBERON faisant leur affaire personnelle de l'autorisation à recueillir de la part des propriétaires.
- La jouissance gratuite du chemin rural n°24 étant accordée à Mr et Mme BIBERON, par simple accord, sans transfert de propriété.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6. Système PanneauPocket.

En remplacement de My City Pocket,

Proposé par Y. MERLIN.

Système d'informations et d'alertes communiquées sur portables. Nombre illimité de messages.

180 € par an.

Accord unanime du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- My. LEDOUX demande qu'on rappelle que les trottoirs sont faits pour les piétons, et non pour le stationnement des véhicules.
- O. WAUTERS rappelle les travaux à exécuter devant le 565 de la rue du Larris.
- O. WAUTERS pose la question de la fin des travaux du Clos du Larris, et de la jonction de la rue du Larris et de la rue des Bleuets.

Date présumée du prochain Conseil lundi 27 janvier 2023 à 19 h 30.

BON NOEL, BONNE FIN D'ANNÉE.

De la part de R. JOYOT, et des services communaux, qui ont joliment orné de leurs vœux toute l'étendue de la Commune